

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 22 — —	Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
12 — 38 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 37 — —	soir, Omnibus.
10 — 30 — —	Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Dans la séance du 1<sup>er</sup> juin de la Chambre des communes, M. H. Verney a appelé l'attention de l'assemblée sur les pourparlers engagés par le gouvernement avec la Compagnie de la baie d'Hudson relativement à la cession au Canada des droits territoriaux que cette société possède dans l'Amérique du Nord. — Le sous-secrétaire d'Etat pour les colonies a déclaré que l'intention du gouvernement britannique était de laisser chaque colonie supporter elle-même les frais de sa propre administration et que le gouvernement avait déjà procédé à un rappel partiel des troupes employées dans les possessions d'outre-mer.

Le *Daily-News* donne les renseignements suivants sur l'émeute de Mold :

« On connaît maintenant les causes véritables des troubles de Mold. Les mineurs s'étaient promis entre eux de ne laisser conduire aucun d'entre eux en prison. Hier, on avait appelé en justice huit hommes accusés d'avoir attaqué M. Young, régisseur de la mine de Leeswood-Green, et les autorités craignant ce qui est en effet arrivé, avaient demandé à Chester un détachement de troupes.

« Les mineurs étaient au nombre d'environ 3,000 et pour la plupart c'étaient de tout jeunes gens. Lorsqu'on apprit que deux des prévenus étaient condamnés à un mois de prison, la foule irritée se porta vers la station du chemin de fer où devaient être conduits les condamnés que les magistrats envoyaient pour

plus de sûreté à la prison de Chester. Quand la police parut avec les prisonniers et une escorte de cent hommes du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, la foule commença contre eux une attaque tellement furieuse, que l'on dut donner ordre à la troupe de faire feu.

« Une partie des soldats tirèrent en l'air, mais plusieurs des coups tirés sur les émeutiers avaient malheureusement porté. Deux mineurs ont été tués. Une jeune fille de 19 ans, servante depuis peu dans la localité et qui était au nombre des curieux, a été atteinte et est morte pendant qu'on l'emportait. Une femme âgée est blessée; une autre femme et un homme sont blessés grièvement; plusieurs autres personnes le sont moins sérieusement. Vingt-deux soldats ont été blessés à coups de pierre, y compris le capitaine Black qui y commandait le détachement. Plusieurs hommes de la police se trouvent dans le même cas. »

Quelques journaux d'outre-Manche prêtent à M. de Lesseps l'intention d'entreprendre le percement de l'isthme de Corinthe, et prétendent qu'à cet effet il se rendrait prochainement à Corfou où réside en ce moment le roi Georges de Grèce, afin d'entretenir Sa Majesté hellénique de son nouveau projet.

Les gouvernements de France, d'Angleterre, de Turquie, d'Autriche, d'Italie et de Grèce ont déjà fait connaître leur intention de coopérer, par la présence de leurs vaisseaux de guerre, à la grande fête civilisatrice à laquelle donnera lieu l'inauguration du percement de l'isthme de Suez.

Les grandes puissances remplaceront leurs navires cuirassés, d'un tirant d'eau trop fort pour franchir le canal, par des bâtiments légers.

L'agence *Havas* nous communique sous toutes réserves la dépêche suivante, publiée par les journaux anglais :

Londres, 6 juin. — On mande de Hong-Kong, le 11 mai :

Des avis de Pékin portent que les difficultés survenues ont dû leur origine à cette circonstance que, le comte de Rochechouart ayant coudoyé le palanquin du frère du prince Kong, le prince aurait frappé M. de Rochechouart au visage.

Les excuses demandées ayant été refusées, le drapeau français aurait été abaissé. On ajoute que les ministres étrangers ont pris l'affaire en main et ont donné trois jours au gouvernement chinois pour faire des excuses.

D'après d'autres avis, le poney de M. de Rochechouart ayant heurté le palanquin du prince, le piqueur du prince aurait porté un coup, mais on ignore si ce coup était destiné à M. de Rochechouart ou à une personne de sa suite.

On lit dans la *France* :

« Le bruit a couru que le gouvernement français avait nommé un consul à Mexico, et que ce fonctionnaire était en route pour se rendre à son poste.

« Donnée en ces termes, la nouvelle est erronée; voici, croyons-nous, ce qu'il y a de vrai.

« M. Burdel, agent vice-consul à St-Thomas, a été désigné pour remplacer à Mexico M. Fa-

rine, commis de chancellerie, et qui, depuis le départ de la légation de France, avait été mis sous la direction du ministre des Etats-Unis, chargé dès ce moment de la protection des intérêts français au Mexique.

« M. Burdel, dans cette situation, n'est appelé à entretenir aucune relation directe ni officielle avec le gouvernement mexicain. »

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris, le 4 juin, à l'*Union de l'Ouest* :

A Rome, d'après nos dernières lettres, on attendait avec impatience les journaux et les correspondances de France, pour savoir ce que le Saint-Père doit craindre ou espérer du résultat des élections. Quelques noms seulement étaient connus et l'on ne pouvait encore se faire une idée de la situation qui va être faite aux catholiques. Du reste le calme le plus absolu continuait à régner dans la Ville Eternelle. Nulle part peut-être on ne s'abandonne moins facilement aux folles inquiétudes ni aux impressions fugitives du moment. Unis par un lien si intime aux destinées de l'Eglise, les Romains savent qu'ils sont sous la protection toute spéciale de Celui dont leur roi est le vicaire.

De nouveaux règlements ont été arrêtés dernièrement par le général pro-ministre des armes pour le recrutement de la légion. Ils ont pour but d'éloigner de ce corps, qui a rendu et qui doit rendre encore de si grands services au Saint-Siège, les sujets indignes et ceux qui, à cause de leur santé, pourraient devenir, pour le Trésor pontifical, une charge inutile.

## FOLLETON.

## LA PETITE SŒUR,

Par Charles DESLYS.

(Suite et fin.)

Henriette aurait pu parler longtemps encore sur le même ton, M. de Favières ne songeait plus maintenant à l'interrompre. La lumière venait de se faire aussi à ses yeux : il comprenait à son tour toute la gravité de la situation, et, pâle, frémissant, l'œil hagard, il conservait au milieu du salon l'attitude consternée d'un homme qui vient de se réveiller subitement au milieu des abîmes entr'ouverts de toutes parts sous ses pas.

— C'est vrai ! murmura-t-il enfin. C'est bien vrai tout cela ! Je me rappelle maintenant... je me rappelle une foule de circonstances, des allusions, des demi-mots, des sourires... Et je ne les comprenais pas, imbécille ! Et parfois j'en ai ri, infâme que j'étais !... Oh !... c'est à présent, Henriette, que je dois vous demander pardon... pardon !

Et, comme un criminel accablé de remords, il courbait la tête devant cette jeune femme, si timidement résignée le matin encore, et qui maintenant s'insultait son juge.

6

— Hâtez-vous, reprit-elle. Je ne sais pas, moi... je ne sais pas ce qu'il faut faire, mais il doit y avoir des moyens ! Cherchez-les, trouvez-les, mettez tout en œuvre... à l'instant ! « Je suis un honnête homme », disiez-vous tout-à-l'heure ? Songez-y bien, monsieur, vous n'aurez le droit de reprendre ce titre que le jour où vous aurez complètement fait taire les bruits mensongers du monde.

A cette exhortation pleine de sagesse, à ce généreux encouragement, Georges releva soudainement la tête, et ce fut avec une mâle énergie, avec une courageuse impatience de réparer ses torts qu'il s'écria :

— Vous avez raison, Henriette ! il n'y a pas de temps à perdre... Dès ce soir, je veux imposer silence à la calomnie, confondre les calomnieux, et... Mais où les trouver ? Mais comment ?...

Dès le premier pas, M. de Favières était arrêté par la flagrante impossibilité d'une victoire que, dans son ardent repentir, il avait d'abord crue si facile.

Un dédaigneux sourire effleura les lèvres de Mme de Favières.

Mais son mari ne le remarqua pas. Bien plus, emporté par une irréflexion fougueuse, il eut le malheur d'ajouter :

— Je vais voir Maurice, lui tout dire... Il est de bon conseil et à nous deux...

— Pourquoi pas à nous trois ? interrompit Henriette.

Dans son accent, dans son regard, il y avait une si méprisante ironie, que Georges en fut atteint en pleine poitrine.

— Madame, balbutia-t-il tout interdit. Madame, en vérité...

— Mais vous serez donc aveugle jusqu'au bout ! poursuivit-elle avec une irritation croissante. Mais il faudra donc tout vous dire !

— Henriette ? s'écria Georges avec un commencement de colère. Henriette... mais que me cachez-vous donc ?...

Il y eut un moment de silence. La jeune femme sentait bien qu'elle allait s'aventurer sur un terrain dangereux, mais l'état de son esprit ne lui permettait plus la prudence. D'autre part, le geste et le regard de son mari l'irritant, l'excitait davantage encore :

— Et, reprit-elle, si M. Maurice m'aimait ?

— Lui !

— Si tantôt, ici même, poussé par votre folle confiance, par vos mensongères accusations, par vous-même, monsieur, toujours par vous... si le secret de cet amour trop longtemps contenu lui avait échappé, s'il m'en avait fait l'aveu ?

— Maurice ! fit M. de Favières en proie à une émo-

tion extrême, mais luttant encore contre la trop crédule loyauté de son caractère. Maurice... lui, mon ami, mon frère... Non, je ne vous crois pas... je ne veux pas vous croire !... ou bien je le tuerais !

— Admirablement imaginé ! retrouva-t-elle le courage de railler encore.

Un domestique parut alors et annonça que M. Maurice Delaunay faisait demander à madame s'il pouvait lui parler à l'instant.

— Faites entrer, commanda M. de Favières.

## VII.

Au moment où Maurice apparut sur le seuil, Henriette se jeta vivement entre les deux hommes que son imprudente révélation venait de mettre en présence, et, s'adressant d'abord à son mari, avec une imposante autorité dans l'attitude, dans le regard et dans la voix :

Je vous défends de le provoquer ! dit-elle ; je vous défends de vous battre avec lui... car ce duel serait ma condamnation aux yeux de tous, et après m'avoir déjà si gravement compromise, vous n'avez pas le droit de me perdre sans retour par une dernière folie. Silence donc ! monsieur, silence ! Dans la position que vous m'avez faite, à moi seule il appartient d'élever la voix et de commander ici.

En même temps, on assure aux engagés les moyens de retourner dans leurs foyers après leur temps de service. Tout le monde sait, d'ailleurs, que pour les besoins moraux, les légionnaires n'ont depuis longtemps rien à désirer, grâce à la bienveillance du colonel d'Argy et de ses officiers, ainsi qu'au dévouement des aumôniers et aux sacrifices que se sont imposés les catholiques.

La légion romaine devant avoir prochainement un grand nombre de libérations, il importe que les catholiques redoublent d'efforts pour lui envoyer des revenus. Le régiment des zouaves, justement populaire, rend les plus éclatants services; mais, il ne faut pas s'y tromper, l'existence de la légion n'est pas moins nécessaire. Les catholiques ne voudront pas laisser languir ce régiment dont les cadres sont si bons et si dévoués.

Le bruit courait à Rome ces jours-ci, bruit sans aucun doute propagé par les agents piémontais, qu'un accord secret venait d'être conclu entre M. le duc de Madrid et le gouvernement pontifical. En vertu de cet accord prétendu, le colonel Charrette recevrait un congé illimité avec la permission de se mettre au service de don Carlos quand celui-ci jouera le moment venu d'entrer en Espagne. M. de Charrette devrait, au dire de ces novellistes, être nommé par le prétendant généralissime de toutes ses forces. Je n'ai pas besoin, je pense, de vous prémunir contre ces fausses nouvelles. Le but de ceux qui les propagent est bien évident; ils veulent compromettre la cause de la Papauté en cherchant à faire croire que le Saint-Père a la main dans toutes les complications politiques qui peuvent agiter telle ou telle partie de l'Europe. Pie IX gémit de voir l'Espagne prête à se plonger dans l'anarchie, mais rien n'est plus éloigné de sa pensée que de contribuer par une intervention politique à faire prévaloir telle ou telle solution dans ce malheureux pays. Ses avertissements sont parvenus aux oreilles et aux cœurs des Espagnols; à eux désormais de prendre eux-mêmes leur cœur en main et, par un effort vigoureux, de se débarrasser des intrigants qui ont amené la crise actuelle. Quant au colonel de Charette, il s'est consacré corps et âme à la défense de Rome, et ce n'est point à l'heure où nous sommes qu'il songerait à quitter ce poste d'honneur.

#### L'HOMME ATTENDU.

Article du *Rappel* du 1<sup>er</sup> juin (édition de Bruxelles) à conserver soigneusement :

« Il ne s'agit plus maintenant que de compléter la liste radicale au second tour de scrutin.

» Repoussé à Lyon, à Marseille, à Auch et dans cinq ou six autres circonscriptions départementales, l'éloquent M. Jules Favre maintient à Paris sa candidature, qu'il avait

eu un instant, dit-on, l'idée d'abandonner. Quelques électeurs me demandent si je persiste à me présenter contre lui. Oui, certes, et avec d'autant plus d'énergie que c'est lui qui s'est présenté contre moi.

» J'ai cru, d'ailleurs, m'apercevoir depuis longtemps que la parole paralysait généralement l'action. M. Jules Favre, dont le talent oratoire est absolument de premier ordre, est-il homme à mettre à un moment donné l'Empereur en accusation comme responsable de tous les crimes commis depuis dix-huit ans?

» Ne reculera-t-il pas devant les conséquences d'une motion de cette nature?

» Ira-t-il, au besoin, jusqu'à appeler le peuple aux armes? Non, n'est-ce pas? Il y a dix-huit ans qu'il aurait pu le faire et il ne l'a pas encore fait.

» Je suppose que demain, dans Paris, éclate une insurrection dont le but avoué serait de renverser l'Empire. M. Favre sera-t-il avec ceux qui l'attaquent ou avec ceux qui le défendent?

» Les questions qui nous séparent sont donc d'une importance telle que je ne puis voir en M. Jules Favre, le plus grand orateur de la gauche, qu'un ADVERSAIRE DÉCLARÉ. La façon dont il a posé sa candidature contre la mienne prouve, du reste, que l'entrée des républicains à la Chambre l'effraierait au moins autant que celle des césariens. Je suis convaincu, pour ma part qu'il accepterait beaucoup moins amèrement le triomphe du candidat officiel que le mien.

» Bien que j'accorde à ma mince personnalité aussi peu d'importance que possible, je tiens à ce que les électeurs sachent que j'aime infiniment mieux succomber sous le nombre des partisans de M. Favre que d'être nommé par eux. On m'a coiffé d'un bonnet rouge. Ma foi! tant pis, je le garde. On m'a mis sur une barricade, eh bien! j'y reste.

» HENRI ROCHEFORT. »

Le vrai surnom de « l'adversaire déclaré » de M. Jules Favre, ce n'est plus l'*homme inattendu*, surnom que lui donnait hier le *Rappel*. C'est l'*homme attendu*; la révolution a maintenant son messie; cette fois ce ne sera pas la montagne qui accouchera d'une souris, ce sera la souris qui accouchera d'une montagne. (La Liberté).

La lettre suivante vient d'être adressée à M. le général Mellinet, commandant supérieur de la garde nationale de la Seine :

« Général,

» Les soussignés, gardes nationaux des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> compagnies du 52<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale de Paris, ont l'honneur de vous adresser la protestation suivante :

» Attendu que nous vivons sous un gouvernement issu du suffrage universel; que le ré-

sultat de ce suffrage étant l'expression de la volonté du peuple français, la garde du scrutin, à l'époque des élections, devait être confiée aux gardes nationaux et non à l'armée;

» Attendu que dans toutes les mairies du département de la Seine tous les bataillons ont fourni des hommes de chaque compagnie pour garder les urnes renfermant les votes des citoyens;

» Attendu que le 52<sup>e</sup> bataillon n'ayant pas été jugé digne de remplir ces honorables fonctions, puisqu'il a été remplacé par un détachement de la garde municipale de Paris;

» Considérant ce manque de confiance comme une grave insulte faite à son honneur et à sa dignité;

» Les citoyens composant la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> compagnie protestent de la manière la plus énergique contre ce procédé, et ils viennent déclarer à leur général qu'ils se refusent formellement d'aller monter la garde qui leur est commandée pour le mardi 1<sup>er</sup> juin 1869, ainsi que tout autre service; tant qu'il ne leur sera pas fait réparation de cet inqualifiable procédé.

» Espérant que votre impartialité nous fera promptement justice de ce manque d'égards,

» Recevez, général, nos civilités empressées.

» Paris Bercy, 29 mai 1869. »

Suivent les signatures, au nombre d'environ deux cents. Pas un officier du reste n'a signé.

Les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> compagnies du même bataillon protestent également. Voici la lettre que plusieurs gardes nationaux de la 4<sup>e</sup> compagnie ont adressée au général Mellinet :

« Pour des motifs que nous ne connaissons pas, le 5<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale du département de la Seine n'a pas été jugé digne de garder les urnes au scrutin, lors des dernières élections, à la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.

» En conséquence, les citoyens soussignés, faisant partie de la 4<sup>e</sup> compagnie, approuvant la conduite de ceux de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup>, viennent protester contre cet acte, et se refusent aussi à tout service, tant qu'il ne leur sera pas donné de sérieuses explications à ce sujet. (Suivent 50 signatures).

Le *Constitutionnel* revient en ces termes sur cette grave affaire :

Nous terminions notre article d'hier en exprimant l'espoir que le conflit entre la garde nationale de Bercy et son commandant supérieur, M. le général Mellinet, recevrait une solution satisfaisante. Malheureusement notre espoir a été déçu.

Les citoyens composant la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> compagnie du 52<sup>e</sup> bataillon avaient déclaré, par une lettre en date du 29 mai, qu'ils protesteraient en refusant d'aller monter la garde qui leur était commandée pour le lundi 1<sup>er</sup> juin. Ils

laissent ainsi à l'autorité un délai de trois jours pour aviser.

Un journal du soir, le *Gaulois*, nous apprend que, dans la journée du 31 mai, « des pourparlers ont eu lieu entre le général Mellinet et les officiers de la garde nationale de Bercy, » pourparlers qui n'ont donné aucun résultat satisfaisant, puisque le même journal annonce que, dans la journée du 1<sup>er</sup> juin, le poste de la place Vendôme est resté inoccupé, six gardes nationaux étant seuls restés dociles à la voix de leurs supérieurs immédiats.

A huit heures du matin les officiers s'étaient réunis au lieu ordinaire du rassemblement et sont rentrés à leurs domiciles respectifs après une heure d'attente inutile.

Que va faire le commandant supérieur?

Dans l'armée permanente les punitions collectives sont d'une application difficile; aussi les règlements militaires ne les autorisent-ils qu'à la dernière extrémité. Dans la garde nationale sédentaire cette application devient impossible, et le gouvernement n'a d'autre ressource que le licenciement.

Ce qui frappe dans le conflit en question, ce n'est pas le conflit en lui-même, mais bien l'isolement des officiers, qui, revêtus de l'attache gouvernementale, ne constituent que des individualités honorables, mais sans prestige et sans influence sur leurs subordonnés, aux yeux desquels ils représentent exclusivement l'autorité et non l'élément libre qui est l'essence même de la garde nationale.

Nous le répétons, le moment est arrivé de rendre aux gardes nationaux le droit de nomination de leurs officiers, sous peine de voir surgir à chaque instant des difficultés de la nature de celle qui nous occupe; car, si l'on veut le maintien d'une institution, il faut de toute nécessité en accepter les principes fondamentaux.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

#### Nouvelles Diverses.

L'Empereur et l'Impératrice se rendront à Beauvais, le dimanche 27 de ce mois, pour visiter le concours régional agricole.

Outre ce concours, il y aura l'exposition industrielle, artistique, horticole et promologique. Cette exposition a été ouverte le 1<sup>er</sup> juin.

On s'attend à ce que l'Empereur, suivant son habitude en pareil cas, prononcera un discours politique à la distribution des récompenses du concours régional.

— M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, aide-de-camp de l'Empereur, a quitté Toulon mardi dernier, ayant sous ses ordres la flotte d'évolution de la Méditerranée, qui va accomplir sa campagne d'été qui doit être de quatre mois. La flotte doit visiter en détail les côtes

Puis se tournant vers Maurice :

— Monsieur Delaunay, dit-elle, j'ai tout appris à mon mari.

Le jeune homme eut un premier mouvement de surprise, mais il se remit aussitôt, et avec un calme plein de tristesse et de dignité :

— Vous avez noblement agi, madame... et pour ma part je vous remercie de nous avoir fait à tous deux la situation si nette et si franche. Que M. de Favières daigne m'écouter sans colère. Si j'ai pu m'oublier un instant, moi-même j'ai déjà trouvé le moyen de me punir, et peut-être en même temps, madame, de sauvegarder votre honneur.

Eloignés tous les deux, tous les deux subissant l'influence de ce langage si loyal et si grave, M. de Favières et sa femme ne trouvèrent qu'un même geste pour engager Maurice à poursuivre.

— Voici ce que j'ai imaginé, voici ce que je propose. Nous avons de sérieux intérêts engagés en Australie; je partirai demain. M. de Favières se chargera de continuer nos affaires à Paris, de liquider notre association, devenue désormais impossible, et dans deux ou trois ans, lorsque je reviendrai... si je reviens... les bruits fâcheux qui circulent aujourd'hui auront eu le temps de tomber d'eux-mêmes... tout sera oublié!

— Oublié! répéta énergiquement Henriette. Mais

c'est pour une faute qu'on cherche l'oubli. Ce qu'il me faut à moi, c'est une preuve éclatante, c'est un témoignage irréusable qu'on m'avait injustement accusée, que je suis irréprochable. Non! non, monsieur Maurice... votre départ serait considéré comme une fuite et tournerait encore contre moi. Restez plutôt, restez pour me défendre, et...

— Mais vous ne vous souvenez donc plus que je suis là, interrompit enfin M. de Favières, et qu'à moi seul appartient ce droit?

— Vous avez raison, monsieur, reconnut Henriette.

Et, avec un élan de désespoir, elle ajouta :

— Mais sauvez-moi donc alors! Mais trouvez donc un moyen!

— Un moyen? répéta M. de Favières, qui pour la seconde fois se heurtait à cette infranchissable muraille qui s'appelle l'opinion publique. Un moyen... Oh! lequel... lequel...

— Lequel? fit à son tour Maurice. Oh! s'il ne s'agissait que de donner ma vie.

Dans ce généreux élan, M. de Favières vit un nouvel outrage, et sa colère se ravivant tout-à-coup :

— Votre vie! s'écria-t-il. Eh! monsieur, c'est ce que je demandais tout-à-l'heure... et c'est encore là, je le vois, le meilleur moyen d'en finir.

Maurice, à son tour, était à bout de patience.

— Soit, monsieur! répondit-il avec un égal emportement. Je suis à vos ordres!

— Allons donc!

Et, malgré le suprême effort de Henriette, ils firent un même mouvement pour s'élaner au dehors, en répétant d'une même voix :

— Allons! all...

Ils n'achevèrent ni l'un ni l'autre; ils restèrent immobiles tous les deux, tous les trois.

Deux nouveaux personnages, dont l'émotion générale n'avait pas permis de soupçonner l'approche, venaient d'apparaître comme par enchantement au milieu du salon.

C'était la cousine Ursule, et c'était la petite sœur.

Gracieusement appuyée au bras de la vénérable chanoinesse, Jenny prit la parole avec une solennité souriante.

— Le meilleur moyen, dit-elle, le seul moyen, je l'ai trouvé. Le voici!...

Puis, après un silence et baissant les yeux :

— Monsieur Maurice, conclut-elle, voulez-vous que, dans quinze jours, je m'appelle Mme Maurice Delaunay?

A cette singulière demande en mariage, Henriette, Georges et surtout Maurice eurent un même mouvement pour arrêter la jeune fille.

— Laissez-la parler! fit avec une toute maternelle autorité la chanoinesse.

Jenny releva donc la tête et poursuivit au milieu d'un profond silence :

— M. de Favières ne pourra plus en vouloir à Maurice, puisque Maurice sera son beau-frère. Le monde sera bien évidemment convaincu que Maurice n'a jamais aimé ma sœur, puisqu'il m'aura prise pour femme, et que c'est elle-même qui aura mis ma main dans la sienne. Tous les quatre nous vivrons honorés, unis, heureux... et moi toute la première, M. Maurice... car je vous aime!

Puis, comme le jeune homme, délicieusement charmé, se faisait encore, elle s'en approcha de quelques pas, et tandis que d'un autre côté la chanoinesse allait décider le consentement de Georges et de Henriette, elle ajouta à voix basse :

— Maurice, on dit que je ressemble beaucoup à ma sœur par les traits, par le son de la voix, par le regard, par la sourire, par le caractère et par le cœur; je m'efforcerai de devenir tout-à-fait une autre elle-même. Essayez-en, et vous verrez! Moi, c'est avec confiance que je me risque. Aussitôt après notre mariage, nous partirons tous les deux pour l'Australie, et dans dix-huit mois, deux ans, lorsque nous reviendrons en France, Henriette et vous vous pourrez vous

des îles de Corse et de Sardaigne et l'Algérie. Après avoir évolué à la mer pendant quatre jours elle s'arrêtera dans les ports trois jours par semaine.

En quittant Toulon la flotte s'est dirigée dans le golfe de Saint-Florent, situé au nord de la Corse.

— On a prétendu que les candidatures Gambetta, Ferry et Rochefort n'étaient que le manteau d'une combinaison orléaniste, les preuves, on le conçoit, sont difficiles à réunir sur de pareilles questions, nous n'y insistons donc pas outre mesure. Mais au moment de clôturer cet examen électoral, nous croyons qu'il y aurait quelque utilité à poser à M. Delattre l'interrogatoire suivant : « M. Delattre, le mandataire de Rochefort, ce socialiste irrécyclable avec la monarchie, est-il l'un des cinq signataires de la pétition orléaniste adressée au Sénat pour demander la rentrée des cendres du roi Louis-Philippe ? »

— On écrit de Paris le 6 juin :

Le *Rappel* publie un nouveau manifeste de M. Rochefort. Ce document, très-accentué de ton, débute ainsi : « L'arrêt que vous allez rendre est sans appel. Ce que je veux, vous le savez bien. Ce dont je ne veux pas, vous ne pouvez l'ignorer. »

— Plus nous approchons du moment du scrutin, plus les esprits s'échauffent dans la 7<sup>e</sup> circonscription. Hier, rue Monge et avenue de Suffren, deux réunions privées ont réuni, l'une les amis de M. Rochefort, l'autre ceux de M. Jules Favre.

— Le bruit court que si M. Gambetta est nommé à Marseille, il opérerait pour cette ville et que, dans cette hypothèse, on présenterait à Paris en sa place M. Rogeard, l'auteur des *Propos de Labiénus*. Ce bruit est-il fondé ou non, c'est ce que l'on ne saurait dire.

Cependant, avec la tournure d'esprit de nos Parisiens, et la vogue aidant, il ne faudrait jurer de rien.

— Le radicalisme socialiste va avoir son organe qui ne peut manquer d'obtenir du moins un grand succès de curiosité. Il sera intitulé la *France radicale* et aura pour rédacteurs MM. Cantagrel, l'ancien concurrent de MM. Jules Favre et Rochefort dans la septième circonscription, et ex collaborateur de la *Démocratie pacifique*, puis des noms nouveaux qu'ont mis en relief les réunions populaires : MM. Briosne, Lefrançais, Jules Vallès, Châtelain, Magot et Perrenoud.

— Le *Siècle* apprend qu'un certain nombre de gardes nationaux de Suresne, nés dans les communes où ils sont cultivateurs et propriétaires, ayant été rayés indûment des listes électorales et, par conséquent, privés du droit de voter aux dernières élections, ont rapporté leurs fusils à la mairie en déclarant que désormais ils refuseraient le service.

revoir sans crainte... car elle aura reconquis le cœur de son mari, car j'aurai gagné le vôtre. Là, vrai... vous aurez oublié, vous serez heureux, vous m'aimerez... j'en réponds !

Alors seulement, honteuse d'en avoir tant dit, elle se réfugia vers Henriette, qui depuis quelques instants déjà lui tendait les bras.

Mais au milieu même de cet embrassement, le charmant latin ne manqua pas de murmurer avec un malicieux sourire :

— Eh bien ! qu'en dis-tu ? Etais-je une petite sœur à laquelle on cache ses chagrins, et ne méritais-je pas qu'on eût un peu plus de confiance en mes dix-sept ans ?

Pendant ce temps-là, Georges était allé donner la main franchement à Maurice, que de l'autre côté la cousine Ursule amenait sans résistance aux genoux de sa fiancée.

Il tomba enfin, et d'une voix toute pleine de promesses d'avenir :

— Ah ! s'écria-t-il avec des saintes larmes dans les yeux, ah ! Jenny ! Jenny, vous êtes un ange !

A deux années environ de là, il y avait foule sur la jetée du Havre pour assister à l'entrée d'un navire arrivant de Sidney.

— C'est mardi, mercredi et jeudi que comparaitront devant la 7<sup>e</sup> chambre les individus incriminés pour les affaires du Châtelet, du Cirque et du boulevard St-Michel. Les principaux chefs d'accusation sont ceux de cris séditieux, de désobéissance et d'outrages aux agents de l'autorité.

La cour impériale (chambre des appels de police correctionnelle) a confirmé purement et simplement le jugement qui condamne trois directeurs des agences de poule, chacun à 100 fr. d'amende.

— Le *Sport* lui-même, la gazette mondaine par excellence, nous donne aujourd'hui tout au long la généalogie du comte Henri de Rochefort Luçay-le-Mâle (car Henri Rochefort n'est rien moins titré que cela), qui descend en droite ligne de Pierre, seigneur de Rochefort, château sis au bord du Doubs, en Franche-Comté. Cela nous reporte au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Parmi les ancêtres du candidat à la députation dans la 7<sup>e</sup> circonscription de Paris, figurent un chancelier de France, de hauts dignitaires de la cour, et parmi les alliances de la famille les premiers noms de France et de Navarre. Un dernier trait : les armes du marquis de Rochefort-Luçay sont d'azur semé de paillettes d'or au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules. Ouf !

— Dans la journée du 26 mai, rapporte la *Charente-Inférieure*, la gendarmerie du canton de Loulay, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, fut informée qu'un jeune cultivateur, nommé Charles Gauvin, mordu au mois de mars par un chien qu'on supposait enragé, était devenu la terreur du village de la Roche, où il était l'hôte fort dangereux du garde champêtre de la commune de Courant.

Il menaçait de mort quiconque oserait l'approcher ; il avait les yeux hagards, la bouche écumante.

Malgré l'exagération apparente de ces inquiétants rapports, les gendarmes montèrent à cheval et arrivèrent chez le maire de Courant, pour prendre ses ordres et concerter leurs moyens de répression. Ils trouvèrent là M. Martineau, médecin.

On tint conseil ; Gauvin avait bien l'exaspération signalée ; il fallait s'en rendre maître, mais la tâche était difficile et ne pouvait s'accomplir qu'en sacrifiant les gendarmes ou en immobilisant Gauvin.

On décida l'emploi d'une forte dose de laudanum, qui serait administrée par un cultivateur nommé Combeaud et le médecin, M. Martineau ; tous deux, pleins de courage, semblaient exciter à un moindre degré la fureur de Gauvin.

On y réussit, et vingt minutes plus tard le malheureux malade était endormi ; on le lia avec des cordes et on l'abandonna à la surveil-

Au premier rang de cette foule se tenaient anxieusement Henriette et Georges.

Bientôt le vaisseau s'engagea dans la passe.

A l'avant, Jenny s'appuyait avec une gracieuse fierté sur le bras de Maurice, dont le front rayonnait de bonheur, et montrant un tout petit enfant dans les bras d'une jeune maîtresse, elle semblait dire :

— J'ai tenu parole !

A cette vue, M. de Favières se retourna et presque aussitôt reparut avec un adorable baby en tout point semblable à M. son cousin ou à Mlle sa cousine. Il l'éleva triomphalement au-dessus du parapet, puis de même le reposa dans les bras de sa femme, dont le sourire disait toute la félicité.

Dans le regard de Georges, il y avait cette conclusion :

— Moi aussi je suis père !... Moi aussi, je suis un bon mari... et voici le gage que maintenant je ne changerai plus !

La maison Delaunay, de Favières et compagnie est plus florissante que jamais, et personne aujourd'hui ne se souvient du ménage à trois : le ménage à quatre l'a complètement fait oublier.

FIN.

lance du garde et de quelques autres habitants, dont la sérénité fut de courte durée.

Tout à-coup Gauvin s'éveille, se débat, fait des efforts convulsifs, brise ses liens, s'élançant du lit sur lequel on l'avait étendu. On fuit, on se précipite, on se renverse, et l'enragé, tournant sa fureur sur les meubles, les renverse, les brise, s'arme du sabre du garde, franchit une échelle de meunier, atteint un grenier et ouvrant violemment les volets, se présente menaçant et terrible, défiant les gendarmes, et la foule massée au second plan avec des fusils, des fourches, des bâtons, mais prête à fuir.

L'autorité somma Gauvin de se rendre, en le menaçant de faire feu sur lui. Les armes furent chargées sous ses yeux ; il promit de se soumettre ; mais au moment où on s'y attendait le moins, on le vit franchir l'appui de la croisée et se précipiter dans la rue.

Sa chute n'eut d'autre effet qu'un étourdissement, dont on profita pour le garrotter plus solidement. Puis on lui donna des soins.

Mais le mal dont il était fatalement atteint et la grave commotion qu'il avait subie devaient hâter le dénouement d'un drame plein d'épouvante pour toute la population.

Gauvin, dans une dernière crise, se révolta contre ses liens qu'il s'efforça de briser ; il avait à la bouche de la bave et des blasphèmes ; ses yeux lançaient des éclairs ; le sang coulait de ses narines, il était hideux. Il bondit sur sa couche qu'il brisa, et tomba mort, objet encore de répulsion et de terreur.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La seconde Fête-Dieu a été plus favorisée que la première. Dès le commencement de la semaine, le temps s'était mis au beau ; le vent soufflait de l'est et annonçait que nous entrions dans la belle saison. Aussi vit-on chacun se mettre à l'œuvre avec une noble ardeur ; de tous côtés les jeunes filles préparaient guirlandes, oriflammes et décorations les plus variées, pour les quartiers que devaient parcourir les diverses processions.

Dimanche, dès le matin, les reposoirs se sont élevés de tous côtés comme par enchantement, et, en peu d'instants, des allées de verdure ont été plantées dans nos rues et en ont transformé agréablement l'aspect.

A dix heures, chaque procession sortait de son église et suivait son parcours habituel au milieu du recueillement général.

Nous ne parlerons pas des nombreux reposoirs qui sont restés montés toute la journée, tous faisant honneur à l'esprit religieux et au bon goût de ceux qui ont consacré leur talent et leurs veilles à décorer ces élégants autels.

A cinq heures, les différentes paroisses de la ville étaient réunies de nouveau à Saint-Pierre, pour prendre part à la procession générale, qui se rend à Notre-Dame-des-Ardilliers. Là encore, même recueillement que le matin, et affluence beaucoup plus nombreuse. La gendarmerie de Saumur formait le cortège d'honneur derrière le Saint-Sacrement ; entre la longue file d'enfants qui occupait plus de la moitié de la rue de Fenet, les clairons et les tambours des pompiers, auxquels se sont joints ceux de la garnison, se faisaient entendre à tour de rôle avec la musique de l'Ecole mutuelle.

Pour ces jeunes enfants, nous ne pouvons que nous faire l'écho des éloges qui couraient de bouches en bouches. Leur bon vouloir est égal à leur savoir, et la génération qui se forme dans cet établissement saura gré plus tard à leur professeur et à leur directeur de leur avoir fait associer les arts d'agrément aux études sérieuses. La population regrette toujours qu'il n'en soit pas ainsi dans les autres établissements, pour lesquels la ville fait de si importants sacrifices.

On lit dans le *Journal de Maine et Loire* :

Nous recevons d'un abonné la lettre suivante. Nous la reproduisons avec d'autant plus d'empressement qu'elle donne le seul moyen

d'arriver à une solution qui intéresse tous les habitants de la ville d'Angers.

Inutile d'ajouter que si une pétition était rédigée dans le sens qu'indique la lettre de M. Brunetière, nous nous ferions un devoir, non-seulement de la publier, mais encore de recevoir les adhésions de ceux qui voudraient la signer.

« Monsieur,

Je vous félicite d'avoir, à plusieurs reprises, donné la publicité de votre journal à des lettres qui vous étaient adressées par des habitants de notre ville pour demander que le dépôt de poudres et cartouches, actuellement au Château d'Angers, fût transféré le plus tôt possible hors de la cité ; mais veuillez permettre de vous faire observer que ces efforts, par cela même qu'ils sont isolés, courent grand risque de rester infructueux.

N'aurait-on pas plus de chances d'être écouté de l'administration supérieure et du ministère de la guerre en reproduisant sous forme de pétition l'une de ces demandes, par exemple celle qui a paru dans votre numéro de mardi dernier, et dont l'initiative est due à l'honorable M. Cesbron-Lavau ?

Vous n'auriez qu'à désigner l'endroit où elle serait déposée, et tout le monde, j'en suis sûr, s'empresserait de manifester son adhésion, puisque, comme vous le savez, cette translation extra-muros est le vœu que forment tous les habitants d'Angers.

Dans cette attente, agréez, etc,

CH. BRUNETIÈRE.

Angers, 3 juin 1869.

Lundi entre quatre et cinq heures, un violent éclair, immédiatement suivi d'un effroyable coup de tonnerre, a éclaté au bourg d'Erigné. La foudre est tombée sur une petite maison de campagne dont les propriétaires étaient absents. Ce n'est que le lendemain à leur retour qu'ils se sont aperçus de la visite foudroyante qui leur avait été faite. Ils ont parfaitement constaté les ravages, d'ailleurs insignifiants, du fluide électrique.

On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

« Un acte de vandalisme, une atroce profanation des choses les plus saintes, attriste en ce moment, non-seulement les fidèles de la cathédrale Saint-Julien, mais encore les véritables amis de l'art.

Tout le monde connaît dans la chapelle Saint-Pierre le magnifique sépulcre attribué, suivant les uns, à Noyau, et suivant les autres à Gervais Labarre, groupe en terre cuite composé de huit personnages de grandeur naturelle, représentant saint Pierre soutenant le Sauveur couché dans son linceul, saint Jean, consolant la Vierge, accablée sous le poids de sa douleur, Joseph d'Arimathe au pieds du Sauveur, et les trois Marie.

Hier, à six heures et demie du soir, un ouvrier sabotier de la rue Saint-Vincent, le nommé Avice (Benjamin-Alfred), âgé de trente-six ans, sous l'influence d'un commencement d'aliénation mentale ou d'un excès de boissons, a pénétré dans la chapelle et a abattu à coups de marteau toutes les têtes de ce groupe.

Pour l'art, c'est une perte irréparable. L'auteur de cet acte incroyable a été immédiatement arrêté et mis à la disposition de M. le procureur impérial.

Il y a trois mois, un drame intime s'accomplissait dans la commune de Saint-Averlin. M. Patry, ancien banquier retiré à la campagne, après avoir chargé son fils, âgé de dix-sept ans, de tirer deux coups de fusil sur l'homme qu'il verrait s'enfuir par le jardin de sa maison, tira lui-même deux coups de feu sur sa femme, qui tomba raide morte.

M. Patry vient d'être renvoyé devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire, séant à Tours. Les débats de cette affaire commenceront mardi prochain.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODX.

## Dernières Nouvelles.

Hier soir, de nombreux promeneurs parcouraient nos rues et s'interrogeaient sur le résultat des élections de Paris. Plusieurs de nos concitoyens attendaient des dépêches privées qui n'ont pas tardé à faire connaître que M. Jules Favre a été nommé par 18,000 voix contre M. Rochefort qui en a eu 14,000.

Les voyageurs arrivés ce matin de Paris, nous annoncent que MM. Thiers, Ferry et Garnier-Pagès, ont également été nommés.

A Nantes, d'après les chiffres publiés par le *Phare* d'hier au soir, M. Guépin a obtenu, dans les sections dont le résultat était connu, 10,284 voix contre 5,564 à M. Gaudin.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 5 juin :

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Bancel et Gambetta, nouveaux députés de Paris. — Les élections de 1869 à Paris. — Le mouvement littéraire. — Salon de 1869 : Tableaux reproduits par *l'Illustration*. — Comment on se marie, nouvelle, par M. Oscar de Poli (suite et fin). — Gazette du Palais. — Salon de 1869 (cinquième article). — Revue du mois, par Bertall. — Revue scientifique — Les événements de Cuba.

Gravures : Les Elections : Aspect de la rue du Croissant, le soir du 24 mai ; — M. Bancel, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Paris ; — M. Thiers votant pour M. Picard, à la section de la rue Saint-Georges ; — M. Gambetta, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Paris ;

Proclamation du résultat du scrutin à l'Hôtel-de-Ville ; — Le comité démocratique de la 7<sup>e</sup> circonscription ; — Transport des urnes électorales des sections aux mairies d'arrondissement. — Salon de 1869 : *Serrurier maréchal* ; — *Solitude*. — Revue du mois, par Bertall (8 sujets). — Evénements de Cuba : Arrivée à la Havane des volontaires espagnols. — Rébus.

### Marché de Saumur du 5 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 20 56	Huile de noix 50 k. 57 —
2 <sup>e</sup> qualité. 74 19 76	— chenevis 50 40 —
Seigle . . . . 75 13 —	— delin. 50 44 —
Orge . . . . 65 12 50	Graine trèfle 50 — —
Avoine . . . . 50 12 50	— luzerne 50 — —
Fèves . . . . 75 — —	Foin (charr.) 780 100 —
Pois blancs. 80 32 —	— Luzerne 780 80 —
— rouges. 80 30 —	Paille — 780 55 —
Graine de lin. 70 27 —	Amandes . . 50 — —
Colza . . . . 65 23 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. 50 175 —

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).		
Coteaux de Saumur, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	180 à 250
Id.	2 <sup>e</sup> id.	150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 <sup>re</sup> id.	60 à 70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1868.	1 <sup>re</sup> id.	50 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868.	1 <sup>re</sup> id.	45 à 50
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1868.		32 à 40
ROUGES (2 hect. 20).		
Souzay et environs 1868.		85 à 100
Champigny, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	150 à 200
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1868.		85 à 100
Varrains, 1868.		» à »
Bourgueil, 1868.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à 130
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigny 1868.		95 à 105
Chinon, 1868.	1 <sup>re</sup> id.	80 à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

## L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

D'un jugement par défaut, rendu par le tribunal civil de Saumur, le 15 mai 1869, enregistré ;

Au profit de la dame Louise Lebourg, lingère, demeurant à Saumur, épouse du sieur René Coqueret, menuisier à Saumur ; cette dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant délibération du bureau de Saumur, en date du 16 février 1868, ayant M<sup>e</sup> Beurepaire pour avoué ;

Contre le sieur Coqueret sus-nommé,

Il résulte que cette dame a été séparée de corps et de biens d'avec le sieur Coqueret, son mari.

Dressé par l'avoué-licencié sous-signé, le sept juin mil huit cent soixante-neuf. BEAUREPAIRE.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage ; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### 4,000 FRANCS

A DONNER A RENTE VIAGÈRE

A 7 p. 100.

S'adresser audit notaire. (217)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 10 juin 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Pierre Chociras, ancien menuisier à Saumur, Grand-Rue, n° 23, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couvertures, matelas, couvertures, traversins, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, chemises et effets à usage d'homme et de femme, armoires, buffet, tables, chaises, pendules, glaces, outils de menuisier et de peintre, batterie de cuisine, bouteilles vides, bois, fer, cuivrierie et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### A LOUER

Pour la Saint Jean 1869,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

### A LOUER

Pour cause de départ,

Pour la Saint-Jean prochaine,

### UNE MAISON

SANS COMMUNAUTÉ,

Au centre de la ville, rue Cendrière, n° 5,

Composée ainsi qu'il suit :

Au rez-de-chaussée, entrée par un corridor, salon, salle à manger, cuisine, cellier, cour, jardinet, puits et lieux d'aisance ;

Au 1<sup>er</sup>, trois grandes chambres et un cabinet ; au 2<sup>me</sup>, chambre, cabinet, et vaste grenier.

Prix 360 francs par an.

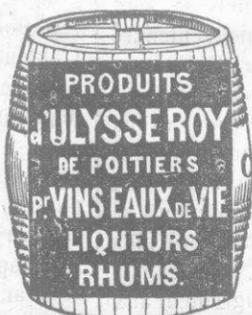
S'adresser à la maison même

### ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Baignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)



**GLUTEN-VÉRON**  
Potage breveté  
**ROY & BERGER**  
de Poitiers.

**RELIANT**, dentiste, quai de Linoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

### OFFRE D'AGENCE

dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à MM. SANGLARD et C<sup>ie</sup>, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco instructions et prix-courants. (209)

Médaille d'OR. — Prix de 16,600 fr.

**QUINA LAROCHE**  
ELIXIR TONIQUE ET RECONSTITUANT

**PILULES d'Ile Ferrugineux**  
Chlorose, appauvrissement du sang, etc.

PARIS, 15, rue Dronot.

Dépôt à Saumur, chez M. SUREAU-D'ABLANCOURT, pharmacien. (145)

### PLUS DE HERNIES

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires  
Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)  
Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon ; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

PAR AN 25 FRANCS

**JOURNAL DE L'AGRICULTURE**  
DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE  
DE L'HORTICULTURE

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR J.-A. BARBAU

PAR AN 25 FRANCS

Les abonnés reçoivent gratuitement du 1<sup>er</sup> de chaque trimestre un numéro spécial.

Le JOURNAL de l'AGRICULTURE, le plus complet et le plus intéressant, le moins cher des journaux agricoles, paraît le 6 et le 20 de chaque mois en une livraison de 460 pages avec de nombreuses figures noires et planches colorées.

LE MÊME JOURNAL, pris avec le bulletin hebdomadaire, 1 an, 30 fr. ; 6 mois, 16 fr. ; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleuries, 9, PARIS.

CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE :  
MM. J.-A. BARBAU, BELLA, CASABIAN, GAREAU, de GASPARIAN, de KERGOULAY, Léonée de LAVERGNE.

NOUVELLE SOUSCRIPTION  
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

## DICTIONNAIRE

DE LA

# CONVERSATION ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

### SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

### BOURSE DE PARIS.

RENTE ET ACTIONS	BOURSE DU 5 JUIN.			BOURSE DU 7 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	71 40	» 10	» »	71 45	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	102	» 05	» »	102 50	» 50	» »
Obligations du Trésor. . . . .	492 50	2 50	» »	492 50	» »	» »
Banque de France. . . . .	2910	15	» »	2900	» »	10
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1620	10	» »	1630	10	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	402 50	» »	2 50	405	2 50	» »
Crédit Agricole. . . . .	645	» »	» »	647 50	2 50	» »
Crédit industriel. . . . .	650	» »	» »	650	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	250	» »	1 25	250	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	701 25	6 25	» »	700	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	921 25	» »	1 25	921 25	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1095	» »	» »	1100	5	» »
Est. . . . .	572 50	» »	2 50	576 75	4 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	946 25	» »	» »	945	» »	1 25
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	623 75	» »	» »	625 25	1 25	» »
Ouest. . . . .	580	» »	» »	580	» »	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1495	» »	5	1492 50	» »	2 50
Canal de Suez. . . . .	542 50	» »	8 75	545	2 50	» »
Transatlantiques. . . . .	300	5	» »	295	» »	5
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	57 40	» 30	» »	57 40	» »	» »
Autrichiens. . . . .	763 75	» »	1 25	770	6 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	510	5	» »	515	5	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	63 50	» »	1 50	65	1 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	322 50	» »	2 50	325	2 50	» »
Saragosse. . . . .	71	» »	4	72	1	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	53	» »	3	55	2	» »
Compagnie immobilière. . . . .	103 50	» »	1 50	105	1 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	334	» »	» »	343	» »	» »
Orléans. . . . .	336 50	» »	» »	337	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	334 25	» »	» »	336	» »	» »
Ouest. . . . .	334	» »	» »	333 50	» »	» »
Midi. . . . .	330 50	» »	» »	331 25	» »	» »
Est. . . . .	333	» »	» »	331	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.